

Concours Adjoint Administratif

Par **manudu42**, le **01/01/2020** à **19:10**

Bonsoir,

J'ai passé un concours d'état de catégorie C d'adjoint administratif mais inter-ministeriel . J'ai été affecté au ministère de la Justice et je travaille depuis Septembre au TGI du Puy-en-Velay.

Je voulais savoir si à l'issue de mes 1 an de stagiairisation, une fois titulaire donc, je pourrais demander à être affecté ailleurs ? Est-ce que je pourrais aussi changer de ministère si l'envie me prend plus tard ?

Merci de votre réponse,
Cdt.

Cirilo Emmanuel

Par **Yann**, le **02/01/2020** à **13:44**

Oui, c'est possible. Toutefois, il peut y avoir des durées minimales avant de pouvoir muter.

De plus, il faut qu'un poste soit vacant et tout est soumis à la validation de l'administration pour prendre en compte les nécessités de service.

Bref, il y a beaucoup de paramètres à prendre en compte et l'agent a peu de pouvoir dans l'opération.